



**First Response Training
International**

Manuel des normes et procédures

FIRST RESPONSE TRAINING INTERNATIONAL

firstresponse-ed.com

Normes et procédures internationales de formation à la première intervention

Première partie : Introduction

First Response Training International

Manuel des normes et procédures

Editeur : International Training

Téléphone : (888) 778-9073 | Fax : (877) 436-7096

firstresponse-ed.com | worldhq@internationaltraining.us

2018, par First Response Training International

Avis de Droits : Tous droits réservés. Imprimé aux États-Unis d'Amérique. Sauf autorisation en vertu du Copyright Act de 1976, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou distribuée sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ou stockée dans une base de données ou un système de recherche, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Marques Déposées : First Response Training International® est une marque déposée d'International Training.

ISBN : 978-1-61011-050-1

du produit: 520100-01

Numéro d'identification

Table des Matières

1.	1
2.	2
3.	3
3.1	4
3.2	4
4.	5
4.1	5
4.2	5
5.	7
5.1	7
5.2	7
5.3	8
5.4	10
5.4.1	10
5.5	11
5.5.1	11
5.5.2	12
5.5.3	13
5.5.4	14
5.5.5	14
6.	16
6.1	16
6.2	16
6.3	17
6.4	17
6.5	18
6.6	18
6.7	18
6.8	19
6.8.1	19
6.8.2	20
6.8.3	20
6.8.4	20

Normes et procédures internationales de formation à la première intervention

Première partie : Introduction

6.8.5	20
6.8.6	21
6.9	21
6.10	22
6.11	22
6.12	22
6.13	22

Historique des mises à jour

Version Numéro	Date	Modifications
0918	08/03/2018	Normes initiales
0519	05/21/2019	6.1 La section référencée passe de 7.13 à 6.13. 6.13 Modifications apportées à la "Politique de renouvellement/remise à niveau de deux ans".
0120	01/01/2020	6.13 "Note" Développée.
0121	01/01//2021	Aucun changement
0221	01/02/2021	Aucun changement
0122	01/01/2022	6.1 Clarification de l'obligation pour les instructeurs de posséder le matériel requis pour les cours. 6.13 Clarification des modalités de maintien du statut de formateur d'instructeurs.
0123	25/08/2022	6.1.5 Point ajouté pour l'accord d'adhésion. 6.3.4 Clarification de l'obligation pour les instructeurs de maintenir leur statut actif. 6.7 Ajout d'une clause de suspension/résiliation pour motif valable.
0124	01/01/2024	1. Procédures de commande et d'enregistrement clarifiées

1. Manuel des normes et procédures

Ce manuel contient toutes les informations pertinentes nécessaires pour exercer en tant qu'instructeur de First Response Training International. Toutes les informations ci-jointes sont également disponibles en ligne sur firstresponse-ed.com dans l'espace membres.

Conservez ce manuel comme guide de référence. Les formulaires peuvent être copiés à volonté pour passer commandes, enregistrer les élèves, etc. Nous vous recommandons de conserver les originaux intacts ou de vérifier les formulaires en ligne et de les utiliser comme copies originales lorsque vous en avez besoin.

Siège mondial :

First Response Training International

Numéro vert : 888-778-9073

Fax: 877-436-7096

Courriel : worldhq@internationaltraining.US

Site web : firstresponse-ed.com

Les commandes peuvent être soumises par courriel à votre bureau régional 24 heures sur 24. Les inscriptions doivent être effectuées dans l'espace membres de firstresponse-ed.com.

Notre équipe de professionnels se fera un plaisir de répondre à vos besoins, questions et préoccupations. Nous vous remercions de votre confiance et sommes impatients de vous offrir le meilleur service possible !

2. Un bref aperçu

International Training Inc (ITI) a créé First Response Training International pour répondre à un besoin sur le marché des sauveteurs non professionnels. L'ITI avait de l'expérience dans l'élaboration de matériel et de soutien pour les instructeurs qui donnaient plusieurs cours dans diverses activités, dont certaines étaient complexes sur le plan pratique et technique. L'ITI a pris ces connaissances et les a appliquées au marché obsolète et sous-exploité des sauveteurs non professionnels dans l'espoir de créer un sauveteur meilleur et mieux informé.

3. Code d'éthique et de conduite de First Response Training International

- Nous pensons qu'une personne ne devrait pas être qualifiée de sauveteur non professionnel par First Response Training International à moins que les personnes habilitées à qualifier cette personne ne l'autorisent à prodiguer les premiers soins ou à donner des cours de sauveteur non professionnel à leurs proches.
- Le professionnel de First Response Training International entretient toujours sa forme personnelle, physique et mentale afin de donner le bon exemple.
- Le professionnel de First Response Training International entretient toujours son matériel et ne commence jamais un cours avec un matériel défectueux.
- Le professionnel de First Response Training International s'efforce de maintenir une attitude professionnelle et objective.
- Le professionnel de First Response Training International s'efforcera de transmettre ses connaissances à la communauté si on le lui demande, que ce soit par le biais d'un enseignement formel, en répondant à des questions ou par le biais d'une publication appropriée dans des livres, des revues et des magazines.
- Les professionnels de First Response Training International, en vertu de leur adhésion volontaire à First Response Training International, reconnaissent la responsabilité et l'obligation de promouvoir First Response Training International et de soutenir les décisions officielles adoptées par First Response Training International. En s'acquittant de cette obligation envers l'organisation, les instructeurs et formateurs d'instructeurs de First Response Training International doivent :
 - Soutenir publiquement First Response Training International en tant qu'organisation
 - Faire tous les efforts possibles pour apporter les changements nécessaires d'une manière professionnelle en contactant directement les membres de First Response Training International qui occupent des postes d'autorité et de responsabilité.
 - Chaque membre de First Response Training International a l'obligation de signaler les violations des normes et du code de déontologie.
 - Chaque membre de First Response Training International doit s'efforcer de donner l'exemple d'un comportement professionnel et d'une conduite éthique dans toutes ses activités, y compris les discours publics, les articles et les livres, et les diverses formes de discours sur Internet.
- Les commentaires critiques injustifiés et les déclarations délibérément incendiaires à l'égard des pairs sont inappropriés et indésirables.

3.1 Introduction

En tant qu'instructeur de First Response Training International, vous faites partie de l'agence de formation la plus progressiste qui soit. Fondé par International Training, société mère de : Technical Diving International (TDI), l'agence de plongée technique la plus importante et la plus avancée au monde, Scuba Diving International (SDI), l'agence de plongée sportive à la croissance la plus rapide au monde, et Emergency Response Diving International (ERDI), la plus grande agence de formation à la plongée pour la sécurité publique. First Response Training International a été créé avec la philosophie que les pratiques passées devraient être réévaluées à la lumière des nouvelles technologies et que la formation des sauveteurs non professionnels devrait refléter les besoins réels des étudiants.

Les normes qui garantissent un véritable apprentissage sont le fondement des programmes de formation de First Response Training International. First Response Training International a réexaminé les limites arbitraires ou fondées uniquement sur la tradition et a élaboré de nouvelles lignes directrices en s'appuyant sur des données scientifiques et sur le bon sens. First Response Training International estime que les prestataires doivent être formés dès le départ pour tirer parti des nouvelles technologies.

3.2 Vous et First Response Training International

En tant qu'instructeur, votre rôle dans la famille First Response Training International est le plus important de tous. Vous êtes l'ambassadeur qui dispensera une formation éclairée et innovante aux prestataires. Vos idées et vos expériences constituent une part essentielle de la croissance de First Response Training International et nous apprécions votre contribution pour nous aider à rester à la pointe du progrès.

Notre travail consiste à vous fournir les outils nécessaires pour transmettre ces connaissances aux élèves. Ils seraient dépassés s'ils essayaient d'absorber, en un seul cours, ne serait-ce qu'une partie des connaissances que vous avez acquises tout au long de votre carrière. Il est donc essentiel que nous soyons sélectifs et que nous **veillons** à ce que les nouveaux élèves reçoivent la formation dont ils ont réellement besoin. Cet ensemble de connaissances est tellement essentiel que First Response Training International a consacré beaucoup de recherches et d'efforts pour déterminer quelles sont les connaissances et les compétences les plus importantes.

First Response Training International vous aidera à sélectionner les informations les plus importantes pour les étudiants et vous montrera des méthodes éprouvées pour les enseigner. C'est à vous d'utiliser vos compétences en tant qu'instructeur pour transmettre ce paquet de base essentiel à l'élève. Il s'agit d'un partenariat entre First Response Training International et vous.

4. Comment utiliser votre manuel de l'instructeur

4.1 Objectif

Votre manuel de l'instructeur de First Response Training International est destiné à vous servir de guide pour offrir des programmes de formation sûrs et agréables. C'est votre référence pour les normes et les procédures que les instructeurs de First Response Training International mettent en œuvre pour assurer la cohérence et la qualité.

Il présente les connaissances de base essentielles dont chacun de vos étudiants a besoin pour obtenir la certification de First Response Training International. Enfin, mais tout aussi important, il est conçu pour vous aider à transmettre efficacement aux élèves les compétences et les connaissances dont vos élèves auront effectivement besoin.

Votre manuel de l'instructeur de First Response Training International est conçu comme un "manuel vivant" - mis à jour régulièrement, il est destiné à évoluer et à changer avec vous tout au long de votre carrière. De temps à autre, vous recevrez des mises à jour de votre manuel et vous devrez veiller à les intégrer rapidement afin que votre manuel soit toujours à jour.

4.2 Comment utiliser ce manuel

Ce manuel est volontairement bref, mais il se compose de plusieurs parties.

Ces parties sont :

1. Normes du cours.
2. Normes de leadership.

La première partie, Introduction, couvre :

- La nécessité d'un enseignement standardisé :
Explication de l'approche progressive de First Response Training International en matière de cohérence et d'excellence de l'enseignement.
- Le rôle de l'instructeur :
Souligne le rôle important que vous jouez dans la famille First Response Training International.
- Gestion des risques :
Vous oriente vers des informations complémentaires qui vous aideront à vous prémunir contre un problème qui pourrait compromettre votre carrière. Bien sûr, vous voulez être le meilleur instructeur possible, donc :

- **Conseils pour devenir un excellent instructeur :**
Des conseils qui offrent des informations susceptibles de vous aider à devenir un meilleur enseignant et un professionnel respecté.
- **Comment mener une formation à la première réponse Cours international :**
Couvre l'approche générale de la programmation d'un cours et de l'inscription des étudiants. Il se concentre sur la logistique et les détails de la programmation de vos sessions de formation, l'organisation de vos étudiants, la collecte des frais de scolarité et la motivation de vos étudiants à se présenter à toutes les sessions.

La partie 2, Normes de cours, couvre :

- La liste des cours actuellement offerts par First Response Training International.

La troisième partie, intitulée "Normes de leadership", couvre les points suivants

- La liste des cours de leadership actuellement offerts par First Response Training International.

5. First Response Training International - Formation professionnelle

5.1 La nécessité d'un enseignement standardisé

Les instructeurs sont des individus, et en tant que tels, ils auront naturellement des styles d'enseignement individuels. L'objectif de First Response Training International est de vous donner la liberté de projeter votre propre style et votre propre personnalité dans votre enseignement, à condition que vos étudiants soient exposés aux mêmes connaissances de base et aux mêmes méthodes d'enseignement éprouvées que tous les autres étudiants de First Response Training International. C'est ce concept d'un ensemble de connaissances soigneusement choisies et délivrées de manière cohérente avec une méthode d'enseignement éprouvée qui est reflétée dans le cours de certification d'instructeur de First Response Training International.

Plusieurs avantages sont évidents lorsque vous utilisez un contenu de cours et une méthode d'enseignement standardisés.

- Depuis que la structure du cours est standardisée, vous pouvez vous concentrer sur des choses plus importantes comme les besoins individuels des élèves, etc.
- Vous risquez moins de déborder sur certains sujets aux dépens des autres. Naturellement, les élèves jugent de l'importance d'un sujet par le temps que vous y consacrez.
- Vous risquez moins d'oublier de parler d'un sujet important.
- En cas de procès, vos actions peuvent être défendues avec plus de succès si vous avez enseigné à vos élèves en utilisant un programme standardisé et éprouvé, développé par une agence d'enseignement internationale respectée.
- Vos présentations apparaissent plus maîtrisées et plus professionnelles.
- Vous aurez l'air plus professionnel, et vous le serez.

5.2 Le rôle de l'instructeur

D'accord, il y a d'énormes avantages à enseigner en utilisant le programme et les méthodes d'enseignement de First Response Training International, mais que vous reste-t-il à faire en tant qu'instructeur ? Énormément ! Même le meilleur programme de formation n'est **pas** au niveau de celui qui le présente. Pourquoi ? Car même si votre programme est efficace et prévisible, vos élèves et votre environnement ne le sont pas ! Vous serez le seul à avoir la formation, l'expérience et le jugement nécessaire pour mettre tout cela en place. En tant qu'instructeur, vous êtes le seul à pouvoir combiner ces trois éléments pour offrir une expérience d'apprentissage sûre, agréable et de haute qualité !

En commençant par la décision de créer une classe de sauveteurs non professionnels, vous devez prendre une série de décisions :

- Quelle sera la taille de la classe et de quelle aide aurez-vous besoin ?
- Qui fera partie de votre classe et quelle sera la répartition des âges (15 - 72 ans) ?
- Les relations (parents contrôlants, conjoint(e) qui surveille) vont-elles interférer ?
- Dans quelle atmosphère enseignerez-vous le mieux ?
- Allez-vous intégrer des vidéos ou principalement des cours magistraux ?
- Comment allez-vous combiner l'apprentissage en ligne et les sessions en classe ?
- Comment savoir qui comprend vraiment et comment aider ceux qui ne comprennent pas ?
- Est-ce que vous certifiez l'élève limite ?

C'est à vous de juger ! Il est évident que même avec la base solide du programme équilibré et des méthodes d'enseignement éprouvées de First Response Training International, le facteur le plus important dans l'enseignement aux étudiants, c'est vous.

5.3 Devenir un excellent instructeur

Un bon instructeur est avant tout un professionnel. Pensez aux personnes que vous admirez le plus dans presque tous les aspects de la vie, et il est probable qu'elles partagent de nombreuses caractéristiques professionnelles. Dans l'enseignement, le professionnalisme est tellement essentiel à notre réussite et à notre sécurité qu'il est important que chacun d'entre nous se pose la question suivante : quelles sont les caractéristiques d'un professionnel ?

- Un professionnel acquiert les connaissances et les compétences nécessaires pour proposer et attirer des activités - c'est-à-dire des activités de formation de sauveteurs non professionnels.
- Un professionnel se tient au courant des dernières technologies et des changements dans son domaine d'activité
- Un professionnel fait payer des honoraires pour ses services.
- Un professionnel s'efforce de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'équité.
- Un professionnel est membre d'une organisation d'autosurveillance.
- Un professionnel est un modèle qui :
- Est en bonne forme physique
- Est respectueux
- A une attitude positive
- Fait preuve de considération pour les autres (c'est-à-dire qu'il est à l'heure).

Personne ne "naît" professionnel et cela ne vient généralement pas "naturellement" non plus. Pour la plupart d'entre nous, *devenir un professionnel* demande un travail acharné et un engagement à long terme pour atteindre un ensemble d'objectifs de qualité. Il est tout aussi important, *de rester un professionnel* et de s'engager tout au long de sa carrière à soutenir les meilleurs principes de sa profession — tout en restant ouvert aux nouvelles idées et technologies. Les aspects les plus difficiles du métier d'instructeur professionnel n'ont pas grand-chose à voir avec la formation des sauveteurs non professionnels. Pour la plupart d'entre nous, les véritables défis sont plus étroitement liés aux aspects personnels des relations humaines : la *patience*, la *tolérance*, la *maîtrise de soi*, la volonté de faire face à ses propres sentiments et la capacité à accepter le *changement*.

- Le changement est inévitable. C'est parfois amusant, souvent douloureux et généralement coûteux. Puisque cela se produira dans notre secteur comme dans d'autres, nous devons apprendre à en tirer le meilleur parti.
- Si une idée nouvelle est bonne, pourquoi ne pas l'adopter.
- Si nous pensons qu'une nouvelle idée n'est pas bonne, alors nous devons argumenter honnêtement et nous opposer raisonnablement. Si nous avons raison, la mauvaise idée se réfutera et disparaîtra d'elle-même.
- Comptez sur le changement — ainsi vous ne serez pas déçu.
- Si vous avez une meilleure idée – alors, agissez et devenez vous-même un facteur de changement !

Nos propres sentiments peuvent nous créer un monde de problèmes. Nous n'aimons pas toujours les personnes ou les situations auxquelles nous avons affaire et cela peut affecter notre comportement de manière destructive. Parfois, nous ne nous en rendons même pas compte ! Il est donc essentiel d'essayer de reconnaître nos propres sentiments, d'être honnête à leur sujet et de les gérer. L'objectif est de sortir de la situation en étant satisfait et productif.

La **maîtrise de soi** est essentielle au professionnalisme. Nous avons tous des convictions fortes et émotionnelles sur certains sujets, mais vos élèves comptent sur vous pour faire preuve de neutralité et de bon sens. Évitez les comportements ou les opinions extrêmes et ne critiquez pas publiquement vos concurrents ou vos étudiants. Vous vous ferez plus de mal qu'à eux.

La **tolérance** est un signe de maturité et d'expérience. On attend des professionnels qu'ils puissent s'occuper de tout le monde. Beaucoup d'entre eux n'auront pas autant de bon sens ou de connaissances que vous, mais c'est l'une des raisons pour lesquelles vous êtes l'instructeur.

La **patience** est un trait de caractère partagé par les plus grands enseignants. Les élèves apprennent de différentes façons et à des vitesses différentes. Si vous avancez trop lentement, vous risquez d'ennuyer certains de vos élèves, mais, si vous allez trop vite, vous en perdrez d'autres en route. Plus important encore, si vous apparaissez impatients à l'égard des progrès de vos élèves, vous allez probablement les embarrasser. Ils peuvent

perdre leur capacité de concentration et finir par vous en vouloir. Si vous êtes patient, la plupart d'entre eux deviendront des sauveteurs non professionnels compétents, s'amuseront et respecteront votre professionnalisme.

5.4 Gestion des risques

5.4.1 Enseigner de manière défensive

Probablement, le meilleur conseil que l'on pourrait donner à un Instructeur est "d'attendre l'inattendu". Autrement dit, ne pensez jamais que tout ira bien ou comme convenu. Vous ne devrez jamais prendre comme évidence que toutes vos instructions seront suivies. Il faut toujours s'attendre à ce que vos élèves adoptent soudainement un comportement exactement opposé à celui qui a été prévu. Par conséquent, essayez d'anticiper en permanence les innombrables éventualités qui peuvent se présenter spontanément et prévoyez comment y répondre rapidement afin d'éviter les accidents.

N'oubliez pas que le but de la supervision est de donner à l'élève une chance d'apprendre les compétences et, si des erreurs sont commises, l'instructeur est là pour aider à transformer ces erreurs en expériences d'apprentissage positives plutôt qu'en sinistres tests de survie.

Il est essentiel que tous les Instructeurs suivent les programmes en accord avec les normes de l'organisation. Ils proposent un programme éprouvé d'enseignement et de compétences qui permet à l'élève de progresser sur la voie de l'autosuffisance et de l'activité indépendante.

Les normes de formation constituent également la base de la défense en cas d'accident, lorsqu'un instructeur doit justifier sa conduite dans le cadre d'un procès. Il est de votre responsabilité d'enseigner conformément aux normes en vigueur et de remettre le contenu de vos cours à niveau selon les changements périodiques. Si vous avez des doutes sur les normes de formation, contactez le département de formation de First Response Training International pour obtenir des explications. Si vous estimez devoir vous écarter de certains aspects des normes en raison de lois ou de réglementations locales, de l'équipement utilisé ou de toute autre situation non standard, vous devez obtenir une dérogation écrite du siège pour votre demande. Celles-ci sont évaluées au cas par cas. Ne jamais s'écarter d'une norme de cours sans en demander l'autorisation préalable.

Ce serait formidable si nous pouvions souscrire une assurance et enseigner les meilleurs cours que nous sommes capables de donner, avec la certitude que même si un accident devait se produire, la compagnie d'assurance paierait pour une défense de premier ordre. Nous aimerions également croire que tout jury raisonnable serait convaincu que nous avons fait le meilleur travail de formation possible, et qu'il nous acquitterait de toute faute. Mais dans le monde réel, cela se passe rarement aussi simplement. Nous sommes devenus une

société procédurière et il est préférable d'apprendre les protocoles qui peuvent atténuer notre risque professionnel.

5.5 Introduction

Il y a plus de trente ans, il était déjà courant d'exiger d'un participant qu'il signe un document de renonciation et d'exonération de responsabilité dans lequel il reconnaissait comprendre ces risques et préciser qu'il n'avait pas l'intention de tenir les stations de ski ou leurs moniteurs responsables en cas de blessure. Au fur et à mesure que la popularité d'autres sports potentiellement dangereux s'est répandue (pensez à la motoneige, aux VTT, aux parcs de skateboard, au parachutisme, au deltaplane et même aux ligues de football et de baseball pour les jeunes), l'utilisation de décharges et de pratiques de gestion des risques pour avertir les participants à l'avance des dangers est devenue une routine.

Dans la société actuelle de contentieux, il n'y a rien de plus important pour les instructeurs professionnels que la "gestion des risques". Heureusement, il existe des mesures relativement simples que les instructeurs peuvent prendre pour faire pencher la balance en leur faveur. La première étape évidente consiste à souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour les instructeurs.

Dans le monde d'aujourd'hui, où même un orteil écrasé est une excuse pour tenter un procès, le spectre d'une réclamation pour négligence à la suite d'un accident donne à réfléchir. Sans une couverture d'assurance spécifique pour nos besoins particuliers et très explicites, il n'y a pas de protection contre les coûts faramineux d'un procès. En effet, le coût de la défense réussie d'un instructeur innocent pourrait très bien mettre en faillite l'individu ou son entreprise sans la protection d'une assurance. Mais au-delà de la souscription d'une assurance, il est important de bien comprendre les facettes de la gestion des risques afin de se comporter avec toute la prudence possible et de protéger ses élèves, les prestataires dont on s'occupe et soi-même.

5.5.1 Éléments d'une action en justice

Ok, c'est l'heure du cours de base sur les blessures corporelles. Quatre choses doivent se produire pour qu'un plaignant (la personne ou ses héritiers qui ont intenté un procès contre vous) puisse récupérer de l'argent :

1. Il doit être en mesure de prouver qu'il a subi des dommages financiers ou physiques, ou les deux.
2. Il ou elle doit être en mesure de démontrer que vous aviez l'obligation de fournir une formation ou une supervision dans un climat de sécurité raisonnable.
3. Que par des actes de commission ou d'omission, vous avez violé ce devoir.
4. Enfin, que son dommage a été causé par votre négligence.

Bien entendu, vous leur donnez une décharge à signer dans laquelle ils sont invités à assumer les risques liés aux activités auxquelles ils participeront. C'est la base du "choix éclairé", dans lequel un individu est informé des risques associés à une activité et décide délibérément d'y participer, en pleine connaissance des dangers potentiels qui pourraient entraîner des blessures ou la mort. C'est pourquoi un formulaire de renonciation et de décharge correctement rempli est absolument vital dans le cadre de votre gestion des risques.

5.5.2 Utilisation correcte des dérogations

Considérez cet outil comme votre première ligne de défense. C'est un contrat entre vous et votre élève qui stipule essentiellement : "Il y a des dangers potentiels et voici une liste de toutes les façons dont vous pouvez vous tuer ou vous blesser ; vous comprenez ces risques et acceptez de ne pas me poursuivre en justice si un accident se produit" Est-ce vraiment si simple ? Pas tout à fait, mais on y arrive. Examinons maintenant les clauses de renonciation et comment les mettre à votre service.

Nous avons passé en revue les éléments de base d'une action en justice. Passons maintenant en revue quelques-unes des précautions de première ligne en matière de gestion des risques qui peuvent contribuer à étouffer une action en justice avant qu'elle n'aboutisse ou à atténuer les dommages ultérieurs. Nous parlons de l'utilisation proactive de l'arsenal de formulaires de renonciation et de décharge à la disposition de l'instructeur. Ceux-ci comprennent généralement au moins une décharge générale de responsabilité et un accord de prise en charge des risques. Aucun instructeur ou prestataire ne devrait mener ses activités sans utiliser correctement ces documents. Ils seront essentiels à toute défense efficace en cas d'accident.

L'idée même de la renonciation et de la décharge est d'établir un contrat entre l'élève et l'instructeur qui stipule certains accords quant à la nature des activités qui vont se dérouler dans le cadre de la formation. Cependant, il ne suffit pas de distribuer une série de formulaires et d'espérer que tout se passera bien.

Dans de nombreux États, le fait de demander à un élève de signer une telle décharge sans avoir eu le temps d'y réfléchir suffisamment ou sous la menace d'une perte financière constituera à lui seul un motif de refus de validité.

Avant tout, l'étudiant doit être informé des risques et dangers inhérents à la prestation de soins. (Les dérogations sont disponibles dans l'espace membres de firstresponse-ed.com) Vous constaterez en examinant son contenu que ce document contient une variété d'informations qui identifient spécifiquement divers dangers dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils surviennent. Et, en termes très clairs, le document explique que ces choses peuvent vous arriver si vous décidez de participer.

Voilà, en résumé, toute la base du maintien de tels documents : Le signataire comprenait-il le risque et était-il capable d'assumer ce risque ? Deuxièmement, la personne savait-elle

qu'en signant une telle décharge, elle abandonnait légalement son droit d'intenter des poursuites pour des dangers anticipés, y compris la négligence de l'instructeur ?

Une explication détaillée de toutes les dérogations de First Response Training International est fournie dans la section suivante.

Mais si vous comptez sur cela pour vous protéger aux États-Unis où les gens se poursuivent les uns les autres dans des absurdités telles que des actions en paternité de chiens, eh bien, je vous suggère de prendre une pilule de réalité et de vous installer pour une sinistre introduction au monde merveilleux des litiges en matière de dommages corporels. Apportez votre déjeuner car vous allez en avoir pour un moment. Et vous feriez mieux d'espérer que vous avez fourni des renonciations et des décharges correctement remplies. Sinon, ce sont des brûlures d'estomac.

Utilisez les outils de gestion des risques disponibles et enseignez de manière défensive. Vous pouvez prendre ce conseil à la lettre.

5.5.3 Signez sur la ligne pointillée, s'il vous plaît

Passons maintenant aux détails de la validité d'une renonciation et d'une décharge.

L'élève a droit à une atmosphère raisonnable de réflexion et de pensée avant qu'on lui demande de conclure un contrat aussi grave. L'instructeur doit informer tous les élèves au moment de l'inscription qu'une renonciation et une décharge seront exigées comme condition de participation. Le document doit alors être proposé bien avant le cours proprement dit.

Le fait de demander à une classe de signer une décharge peu avant le début des activités n'est pas conforme à l'esprit de la décharge, surtout s'il est sous-entendu que l'étudiant peut perdre les frais déjà payés s'il refuse de signer. Toute forme de contrainte, qu'elle soit émotionnelle, liée à la pression des pairs ou à une perte financière, amènera probablement le juge à jeter un regard peu compatissant sur la libération si l'élève est victime d'une mésaventure ce jour-là.

La gestion de l'exécution des documents de renonciation est l'une des parties les plus importantes de votre relation avec les étudiants qui participent à des activités post-certification. Expliquez d'emblée qu'il s'agit d'un contrat formel qui affecte leurs droits légaux et ceux de leur famille. Réaffirmer qu'il s'agit d'une activité potentiellement dangereuse et que des accidents peuvent se produire pendant et après le cours, dans des situations d'urgence. Demandez aux élèves de lire la renonciation et d'apposer leurs initiales ou leur signature à l'endroit prévu à cet effet.

L'étudiant doit comprendre qu'apporter les premiers secours dans une situation d'urgence peut être dangereux et l'exposer au sang ou à d'autres fluides corporels, ce qui peut entraîner une maladie potentielle.

Les enfants mineurs doivent également faire signer la décharge par leurs parents ou leur tuteur légal, car ils sont considérés comme trop jeunes pour signer de manière indépendante un document juridique renonçant à leurs droits de poursuite. Il est recommandé de demander aux parents d'assister à la première session de cours ou d'envoyer la renonciation à la maison avec le mineur, puis d'appeler les parents pour les informer comme vous le feriez pour un participant adulte.

Ne permettez pas aux élèves d'apporter des modifications aux documents de renonciation, car cela pourrait les invalider. Assurez-vous que toutes les informations sont entièrement remplies, paraphées, datées correctement et signées. Dans certains États, les renonciations peuvent être refusées comme première ligne de défense lorsqu'un avocat dépose une requête en jugement sommaire pour faire rejeter l'action en justice. La renonciation sera toujours admissible plus tard au procès comme pièce à conviction pour le jury. Cette pièce sera utilisée pour déterminer si l'étudiant a été correctement informé et s'il était pleinement conscient du risque et de sa décision d'assumer ce risque en participant à la formation.

5.5.4 Fiche de formation de l'élève

Veillez à utiliser la fiche de formation de l'élève pour conserver la preuve écrite de la réussite des tests et des compétences de l'élève. C'est également dans ce dossier que sont conservés les formulaires, les quiz, les examens et les documents de dispense. Ces dossiers doivent être conservés pendant une période de sept ans. Évidemment si un accident devait survenir pendant l'entraînement nous l'utiliserions immédiatement. Mais ils revêtent une importance supplémentaire si un accident devait survenir après la certification et qu'une action en justice était intentée, avec des allégations selon lesquelles le cours original ne contenait pas tout le contenu ou que l'étudiant a échoué dans certains sujets ou compétences académiques sans un renforcement ou une révision appropriés pour assurer la compréhension complète de l'étudiant ou la maîtrise correcte des compétences. Veillez à ce que vos documents soient à jour au fur et à mesure de l'avancement du programme de formation et assurez-vous toujours de revoir toute performance incorrecte d'un élève jusqu'à ce qu'elle soit correctement remplie.

5.5.5 Résumé

La gestion des risques est un sujet sérieux. Il est nécessaire de couvrir tous les aspects de manière sobre et professionnelle, sans aucune distraction. Enseignez vos programmes en respectant strictement les normes de cours de l'agence et essayez d'anticiper les situations où des scénarios d'accident pourraient se produire. Il s'agit parfois d'une réalité difficile, mais vous pouvez sauver un élève de lui-même dans ce processus.

Les accidents peuvent se produire. Ils peuvent être dus à des conditions qui échappent au contrôle ou à la capacité de prévoir. Mais si vous comptez sur ce fait pour vous protéger d'un procès aux États-Unis, où les gens se poursuivent les uns les autres pour tout et

n'importe quoi, préparez-vous à une introduction sinistre au monde merveilleux des litiges en matière de dommages corporels. Assurez-vous que vous disposez des décharges et des renonciations dûment signées et des dossiers complets des élèves.

Utilisez les outils de gestion des risques disponibles et enseignez de manière défensive.

6. First Response Training International Normes générales d'adhésion

Tous les critères suivants s'appliquent aux postes de direction de First Response Training International :

- Instructeur
- Formateur d'Instructeurs (IT)

6.1 Général

1. Les instructeurs et les formateurs d'instructeurs doivent se conformer à la "politique de renouvellement/remise à niveau tous les deux ans" décrite au point 6.13 des présentes normes générales.
2. Les membres doivent s'assurer qu'ils ont renouvelé leur statut d'enseignant actif et qu'ils détiennent le niveau d'instructeur approprié avant d'enseigner un cours de First Response Training International. Les instructeurs en première intervention et les candidats instructeurs doivent également posséder tout le matériel requis, tel qu'indiqué dans les normes de cours des parties 2 et 3 du présent manuel, pour tout cours qu'ils dirigent ou qu'ils suivent.
3. Tous les cours doivent être achevés dans les 12 mois, sauf indication contraire.
4. Recommandation pour tous les cours de First Response Training International - Tout étudiant doit démontrer au nouvel instructeur les compétences requises dans les cours précédents.
5. Tout nouveau membre doit soumettre une convention d'adhésion signée avec les documents d'inscription au niveau du leadership.

6.2 Procédures d'affiliation des bureaux régionaux

1. Les membres (instructeurs et IT) doivent être affiliés au bureau régional (BR) qui gère leur pays de résidence, conformément aux directives suivantes :
2. Les membres résident dans la région pour une période de 4 mois ou plus.
3. Si un membre se rend dans une autre région pour enseigner, il n'est pas considéré comme faisant partie de ce bureau régional, à moins qu'il ne passe plus de quatre mois dans cette région sans interruption.
4. Tous les nouveaux membres doivent être inscrits et affiliés au bureau régional de leur pays de résidence :

5. Les Instructeurs Trainers doivent soumettre les documents de demande de certification au bureau régional approprié.
6. Les formateurs d'instructeurs qui ne sont pas sûrs de la région où enregistrer un nouvel instructeur doivent contacter le siège mondial de First Response Training International pour obtenir des indications.
7. Les membres doivent avoir une adresse dans leur profil d'utilisateur qui coïncide avec la région à laquelle ils sont affiliés.
8. Il est fortement recommandé à tout membre qui voyage en dehors de la région à laquelle il est affilié pour dispenser des cours, de contacter le bureau régional d'où il enseigne afin de se familiariser avec la loi, les règles et les règlements locaux, le cas échéant, et par courtoisie envers le bureau régional local.

6.3 Statut d'enseignant actif

Un instructeur bénéficiant du statut d'enseignant actif doit accepter les critères suivants :

1. Les cotisations annuelles doivent être payées en totalité.
2. Tous les soldes des comptes de l'année précédente doivent être payés en totalité.
3. Fournir la preuve d'une assurance responsabilité civile en cours de validité, conformément à la réglementation locale applicable.
4. Avoir enseigné ou participé à au moins un cours de première réponse au cours des deux dernières années. Tous les instructeurs doivent avoir le statut d'enseignant actif pour être autorisés à enseigner les cours de First Response Training International et à certifier les utilisateurs de First Response Training International.
5. Aptitude à exercer toutes les compétences d'encadrant.

6.4 Statut de probation

Un instructeur peut être mis en probation pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 90 jours ou plus.
2. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.
3. A violé les normes d'enseignement.

Un instructeur placé sous statut probatoire est autorisé à enseigner les cours de First Response Training International et à certifier les utilisateurs de First Response Training International. D'autres violations des normes peuvent entraîner le passage d'un instructeur d'un statut de probation à un statut de suspension, voire d'expulsion.

6.5 Statut de non-enseignant

Un instructeur peut être placé en situation de non-enseignement pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 90 jours ou plus.
2. Placé temporairement en suspension.
3. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.

Les instructeurs placés en statut de non-enseignant ne sont pas autorisés à enseigner les cours de First Response Training International ou à certifier les utilisateurs de First Response Training International.

6.6 Statut suspendu

Un instructeur peut être suspendu pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 120 jours ou plus sans aucune tentative pour rectifier la situation.
2. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.
3. A violé les normes d'enseignement.

Un instructeur placé en statut suspendu n'est pas autorisé à enseigner les cours de First Response Training International ou à certifier les utilisateurs de First Response Training International. D'autres violations des normes peuvent entraîner le passage d'un instructeur du statut de suspendu à celui d'expulsé.

6.7 Statut d'expulsé

Un instructeur peut être placé en situation d'expulsion pour l'une des raisons suivantes :

1. Le solde du compte est de 120 jours ou plus sans aucune tentative pour rectifier la situation.
2. Placé en Statut de Suspension ou de Probation à plus d'une occasion.
3. N'a pas respecté les obligations contractuelles du Statut d'Enseignant Actif.
4. A violé les normes d'enseignement.
5. A fait preuve d'une conduite indigne d'un Instructeur professionnel.

Un instructeur placé en situation d'expulsion n'est plus autorisé à enseigner les cours de First Response Training International ou à certifier les utilisateurs de

First Response Training International. Un instructeur placé sous statut d'expulsion n'est plus membre de First Response Training International.

Note : First Response Training International se réserve le droit de suspendre, d'expulser ou de licencier un individu s'il est établi que des violations des normes ont été commises.

Suspension ou résiliation pour motif valable - International Training peut suspendre ou résilier l'adhésion pour tout acte commis par le membre :

(i) impliquant (A) un crime ou (B) l'usage répété de drogues ou d'alcools ; ou (ii) qui dénigre l'intégrité commerciale d'International Training, de sa société mère, de ses filiales ou de ses sociétés affiliées, ou de leurs dirigeants, administrateurs, employés ou clients, et qui affecte matériellement et négativement la réputation commerciale d'International Training.

6.8 Formation à la première intervention Qualité internationale

Procédures d'assurance (AQ) Les questions d'assurance qualité sont traitées au siège mondial de First Response Training International par le département de la formation. Il s'agit d'assurer que les Bureaux Régionaux et les Responsables de Vente restent neutres dans la décision finale.

6.8.1 Procédures générales d'assurance de la qualité

Des lettres d'Assurance Qualité, constituées de questions-réponses, sont envoyées aux élèves récemment certifiés par des membres en règle. Des lettres de questions-réponses générales sont envoyées pour maintenir la qualité de l'enseignement et s'assurer que le matériel de formation approprié a été utilisé.

- Les lettres sont envoyées avec une enveloppe pré-adressée et affranchie ou par courrier électronique avec le formulaire d'enquête sur les cours.
- Toutes les lettres d'enquête sur les cours sont transmises au département de la formation du siège mondial de First Response Training International.
- Les lettres des élèves non anglophones sont traduites dans la langue de l'élève.

Quatre mesures peuvent être prises lorsque le statut d'un professionnel de First Response Training International est remis en question. Celles-ci sont :

1. Aucune action requise
2. Probation
3. Suspendu
4. Expulsé

6.8.2 Aucune action requise

Aucune action requise signifie que les informations fournies au Département Formation étaient insuffisantes ou non fondées.

6.8.3 Probation

Le Statut Probatoire exige qu'une lettre d'évaluation des cours soit envoyée à chaque élève inscrit par le membre ; cela n'empêche pas le membre de donner des cours. Ce statut peut être attribué au membre sans notification et n'est généralement que de courte durée. Le statut de probation est utilisé lorsque des informations sont portées à l'attention du département de la formation qui suggèrent qu'un membre pourrait ne pas se conduire conformément aux normes ou à l'éthique de First Response Training International. Un membre peut également être placé en probation sans documentation écrite du plaignant, à la discrétion du Département Formation.

6.8.4 Suspension

Les membres placés en Statut Suspendu ne sont pas autorisés à enseigner à quelque niveau que ce soit pour une période de temps ou dans des conditions déterminées par le département de la formation. Ces conditions, ainsi que les raisons de la suspension, seront communiquées au membre par écrit. Les membres ne peuvent être suspendus qu'après avoir bénéficié d'un délai de quinze jours pour répondre aux allégations formulées à leur rencontre et après que le département de la formation a mené une enquête complète sur ces allégations.

6.8.5 Expulsé

Les membres expulsés sont interdits indéfiniment d'enseigner les programmes de First Response Training International. Les membres ne sont expulsés que lorsque toutes les tentatives de rectifications de leurs actions ont été épuisées ou lorsque leurs actions justifient que l'expulsion soit la seule solution. Les expulsions ne peuvent être approuvées que par le Président d'International Training après que le Département Formation ait effectué une enquête complète.

Toutes les questions relatives à l'Assurance Qualité doivent rester confidentielles et ne pas être partagées avec des Instructeurs ou des structures extérieures, sauf autorisation du Département Formation du Siège Mondial. Il peut être demandé aux Bureaux Régionaux et aux Responsables des Ventes d'aider à recueillir des informations sur les questions d'AQ.

Un statut provisoire ou une formation de remédiation exige que le dossier soit maintenu ouvert jusqu'à ce que toutes les exigences soient satisfaites.

6.8.6 Étapes de l'assurance qualité du siège

Étape 1 : Le service de formation du siège reçoit une lettre ou une enquête sur un cours alléguant une violation des normes ou de l'éthique. La lettre doit être signée (la signature électronique est acceptable) par les personnes qui ont été témoins de la violation présumée des normes ou de l'éthique. Les conversations téléphoniques ne seront pas acceptées.

Étape 2 : Le service de formation du siège de First Response Training International vérifiera dans la base de données le statut actuel du professionnel en question. Une fois que le Siège dispose de toutes les informations de contact, il informe la personne qu'une plainte a été déposée contre elle. La notification se fera d'abord par téléphone ou par courriel, puis par lettre.

Étape 3 : La lettre de notification contiendra les violations présumées de l'assurance qualité. La personne sera informée qu'elle a quinze (15) jours pour répondre.

Étape 4 : HQ enverra des enquêtes sur les cours aux anciens étudiants. Si la personne qui dépose la plainte est un enseignant, des lettres seront également envoyées à ses étudiants.

Étape 5 : Lorsque toutes les informations auront été soumises et examinées, une décision finale sera prise quant à l'action à entreprendre. Le service de formation du siège mondial de First Response Training International rédigera une lettre et informera le membre de sa décision.

Étape 6 : Le statut du membre sera noté dans la base de données. Tous les commentaires sur le matériel utilisé et la qualité de l'enseignement seront notés dans le dossier de l'instructeur dans la base de données du Siège.

6.9 Définitions

Supervision

1. Supervision directe : Observation visuelle et évaluation des compétences des participants
l'introduction et le développement au cours d'activités par un instructeur. La supervision directe exige une observation et une évaluation personnelles des compétences introduites et développées dans le programme. Lors de l'introduction et du développement des compétences, la supervision directe exige que le participant soit accompagné.
2. Supervision indirecte :
Le contrôle général, l'observation générale, l'évaluation et la direction des performances et des activités des participants. L'instructeur doit être personnellement présent sur les lieux et être prêt à venir en aide à un participant.

6.10 Formulaires

Les formulaires de First Response Training International, mis à la disposition des membres, doivent être utilisés pour les cours de formation, le cas échéant. Les documents équivalents, non produits par First Response Training International, ne sont pas acceptables sans l'autorisation préalable du siège de First Response Training International. L'autorisation d'utiliser des formulaires autres que ceux de First Response Training International doit être demandée avant le début de la formation et ne sera accordée que dans les cas suivants :

1. Formulaire non disponible dans une langue comprise par l'étudiant ou l'instructeur.
2. Le formulaire est remplacé par le(s) document(s) produit(s) en vertu de la réglementation locale.

6.11 Examens

La note requise pour tous les étudiants qui passent un examen de First Response Training International au niveau de l'utilisateur ou du cours de leadership est de 80 %, avec une correction de 100 % de toute réponse incorrecte exigée par l'instructeur du cours. Les examens alternatifs, lorsqu'ils sont produits, doivent également être utilisés lorsque la note de l'élève est inférieure à 80 %.

6.12 Exigences pour les filtres croisés professionnels

Les professionnels associés à un autre organisme de formation aux premiers secours reconnu doivent fournir une copie de leur notation actuelle auprès de l'autre organisme. S'ils sont inactifs depuis moins de cinq ans, ils doivent obtenir une lettre de l'agence en question, indiquant les conditions à remplir avant de pouvoir être réinscrits auprès de cette agence. Ils doivent ensuite suivre le programme en ligne (s'il est disponible dans leur langue), remplir le formulaire de demande de transfert approprié et l'envoyer, accompagné de la preuve de leur(s) classement(s) actuel(s), de leur assurance (si elle est requise dans leur zone géographique) et de la documentation attestant qu'ils ont suivi le programme en ligne.

S'ils ont été inactifs pendant *plus de cinq ans*, ils doivent obtenir une lettre de cette agence indiquant les exigences à remplir avant de se réinscrire auprès d'elle.

En raison de la durée d'inactivité, il leur sera demandé de remplir un IEC pour le niveau auquel ils souhaitent passer.

6.13 Politique de renouvellement/remise à niveau tous les deux ans

Examen semestriel par les pairs

Chaque instructeur doit passer et réussir un examen semestriel avec un instructeur/formateur d'instructeurs ayant une certification égale ou supérieure. L'examen par les pairs porte sur les compétences requises et les conditions d'obtention du diplôme pour le cours concerné, telles qu'elles sont décrites dans les normes du cours. En cas de réussite, le pair signera le formulaire d'inscription/de mise à niveau de l'instructeur de formation à la première intervention. Le formulaire doit ensuite être soumis au bureau régional de l'instructeur/du formateur ou au siège mondial. Les formateurs instructeurs conservent leur statut d'IT en organisant au moins un cours à leur niveau le plus élevé tous les deux ans.

Politique de renouvellement pour les membres inactifs de First Response Training International

1. Pour un instructeur qui est membre de First Response Training International et qui n'a pas renouvelé depuis 2 ans ou plus , *mais qui a enseigné avec une autre agence de certification de premiers secours reconnue*, l'exigence de renouvellement comprend Tous les éléments suivants :
 - a. Réussir le(s) cours en ligne (code délivré par le siège).
 - b. Acheter ou vérifier la possession de tout le matériel pédagogique actuel pour les cours dispensés.
 - c. Remplir et soumettre le formulaire de renouvellement et d'accord d'adhésion pour l'année en cours.
 - d. Soumettre un formulaire de mise à jour des membres de First Response Training International détaillant l'activité en tant qu'instructeur au cours de la période, y compris la vérification de l'activité d'enseignement à des niveaux équivalents auprès d'une autre agence reconnue au cours des deux dernières années.
 - e. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec une autre agence pendant la période d'inactivité de First Response Training International.
2. Pour un instructeur membre de First Response Training International *qui n'a pas renouvelé son adhésion depuis 2 ans ou plus et qui n'a pas enseigné avec une autre agence de certification de premiers secours reconnue*, l'exigence de renouvellement comprend TOUS les éléments suivants :
 - a. Réussir le(s) cours en ligne (code délivré par le siège).
 - b. Acheter ou vérifier la possession de tout le matériel pédagogique actuel pour les cours dispensés.
 - c. Remplir et soumettre le formulaire de renouvellement et d'accord d'adhésion pour l'année en cours.

- d. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec d'autres agences au cours des deux dernières années.
- e. Compléter le cours d'évaluation des instructeurs de First Response Training International (IEC) en tant que mise à jour avec un statut d'enseignant actif qualifié First Response Training International Instructor Trainer
- f. Soumettre un formulaire de mise à jour des membres dûment rempli et signé par le formateur qui a effectué la mise à jour.

Politique relative au statut d'enseignant actif pour les membres de First Response Training International

Qui ont maintenu le renouvellement

1. Pour un instructeur qui est membre de First Response Training International et qui a maintenu le renouvellement mais n'a pas enseigné ou assisté à son niveau le plus élevé pendant 2 ans ou plus et qui a enseigné à un niveau équivalent avec une autre agence de certification de premiers secours reconnue, les conditions pour retrouver le statut d'enseignant actif sont les suivantes :
 - a. Acheter ou vérifier la possession de tout le matériel pédagogique actuel pour les cours dispensés.
 - b. Soumettre un formulaire de mise à jour des membres de First Response Training International détaillant l'activité en tant qu'instructeur au cours de la période, y compris la vérification de l'activité d'enseignement à des niveaux équivalents auprès d'une autre agence reconnue au cours des deux dernières années.
 - c. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec d'autres agences au cours de la période.

Ou

- a. Demander à un instructeur formateur de First Response Training International actif et en activité (qualifié aux mêmes niveaux) de soumettre un formulaire de mise à jour des membres attestant qu'une mise à jour a été effectuée.
2. Pour un instructeur qui est membre de First Response Training International et qui a maintenu son renouvellement mais n'a pas enseigné ou assisté à son niveau le plus élevé pendant 2 ans ou plus et **n'a pas enseigné à un niveau équivalent avec une autre agence de certification de premiers secours reconnue**, les conditions pour retrouver le statut d'enseignant actif sont les suivantes :
3. Vérifier qu'il n'y a pas eu de problèmes d'assurance qualité avec d'autres agences au cours des deux dernières années.

4. Compléter le cours d'évaluation des instructeurs de First Response Training International (IEC) en tant que mise à jour avec un formateur d'instructeurs de First Response Training International qualifié et ayant un statut d'enseignant actif.
5. Soumettre un formulaire de mise à jour des membres dûment rempli et signé par le formateur qui a effectué la mise à jour.

Note : Des conditions et des documents supplémentaires peuvent être exigés une fois que la demande de renouvellement a été examinée par le département de formation du siège de First Response Training International (ou par le bureau régional). Les membres qui ont été inactifs pendant 5 ans ou plus peuvent avoir des exigences supplémentaires pour retrouver leur statut actif et doivent contacter le Département Formation.

Des codes en ligne peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège pour toutes les procédures susmentionnées.

Les **formateurs d'instructeurs** souhaitant renouveler leur statut d'IT après une période d'inactivité de 2 ans ou plus à ce niveau doivent participer à un atelier de formateurs d'instructeurs(ou à un programme de passage à l'IT) organisé par le personnel du département de la formation du siège de First Response Training International (ce service est gratuit). En outre, les conditions de renouvellement au niveau d'instructeur correspondant doivent également être remplies.